



Code de Conduite
Groupe Falk&Ross

Code of Conduct
Falk&Ross Group



Contenu

1	Compréhension de base et validité	4
2	Droits de l'homme et normes du travail	5
2.1	Relations de travail	5
2.2	Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes travailleurs	6
2.3	Interdiction du travail forcé	6
2.4	Rémunération	6
2.5	Horaires de travail	6
2.6	Liberté d'association	6
2.7	Diversité et inclusion, interdiction de discrimination	6
2.8	Santé et sécurité au travail	6
3	Responsabilité environnementale	9
4	Pratiques commerciales éthiques et intégrité	10
4.1	Corruption, contrôle des échanges, blanchiment d'argent	10
4.2	Concurrence loyale	10
4.3	Données personnelles, protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle	10
5	Mise en œuvre	12
5.1	Communication et formation	12
5.2	Attentes à l'égard de nos chaînes d'approvisionnement, mesures de contrôle	12
5.3	Avis concernant les infractions	12

Content

1	Basic understanding and validity	4
2	Human rights and labour standards	7
2.1	Employment relationships	7
2.2	Prohibition of child labour and protection of young workers	7
2.3	Prohibition of forced labour	7
2.4	Remuneration	7
2.5	Working hours	8
2.6	Freedom of association	8
2.7	Diversity and inclusion, ban on discrimination	8
2.8	Health and safety at work	8
3	Environmental responsibility	9
4	Ethical business practices and integrity	11
4.1	Corruption, trade control, money laundering	11
4.2	Fair competition	11
4.3	Personal data, protection of confidential information and intellectual property	11
5	Implementation	13
5.1	Communication and training	13
5.2	Expectations of our supply chains, control measures	13
5.3	Notice regarding violations	13

Compréhension de base et validité

Nous, le groupe Falk&Ross et toutes les sociétés du groupe en Europe, nous considérons comme faisant partie des sociétés dans lesquelles sont exercées des activités commerciales et sommes engagés dans une gouvernance d'entreprise socialement responsable en prenant en compte les effets directs et indirects de nos activités commerciales sur la société et sur l'environnement, en nous efforçant continuellement de parvenir à un équilibre approprié des intérêts en termes économiques, sociaux et écologiques.

Nous agissons conformément aux valeurs et principes généralement reconnus, notamment l'intégrité et la légalité. Nous respectons les normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et de travail, telles que définies dans le Code de conduite.

Nous partageons les objectifs du Code de conduite et ferons tous les efforts appropriés et raisonnables, dans le cadre de nos possibilités légales et réelles propres, pour respecter l'engagement volontaire sur une base continue dans tous les sites de notre entreprise en Allemagne et à l'étranger. Lorsque les réglementations nationales contredisent les dispositions du Code de conduite ou que le contexte national ne permet pas de s'y conformer pleinement, nous cherchons des moyens de respecter néanmoins les exigences du Code de conduite dans la mesure du possible.

Le contenu de notre Code de conduite est largement basé sur la recommandation de l'organisation faïtière du secteur du commerce de détail allemand (HDE) et de «textil+mode», l'organisation faïtière de l'industrie allemande du textile et de la mode. Cette recommandation s'adresse aux entreprises du secteur concerné, qu'elles se considèrent comme des fabricants, des détaillants, des sociétés commerciales ou des prestataires de services.

Basic understanding and validity

We, the Falk&Ross Group with all group-companies in Europe, consider ourselves as part of the societies in which we do business and are committed to socially responsible corporate governance by taking into account the direct and indirect effects of our business activities on society and on the environment, and continually striving to achieve an appropriate balance of interests in economic, social and ecological terms.

We act in accordance with generally recognised values and principles, including integrity and legality. We comply with internationally recognised human rights and labour standards as set out in the Code of Conduct.

We share the objectives of the Code of Conduct and will make every appropriate and reasonable effort, within the scope of our respective legal and actual opportunities, to comply with the voluntary commitment on an ongoing basis at all our company locations in Germany and abroad. Where national regulations contradict the contents of the Code of Conduct or the domestic context makes it impossible to fully comply with them, we will look for ways to nevertheless uphold the requirements of the Code of Conduct wherever possible.

The content of our Code of Conduct is largely based on the recommendation of both the umbrella organisation of the German retail sector (HDE) and "textil+mode" as the umbrella organisation of the German textile and fashion industry. This recommendation addresses to companies in the relevant business sector regardless of whether they consider themselves to be a manufacturer, retail business, trade company or service provider.

Droits de l'homme et normes du travail

Nous respectons la dignité humaine et les droits de l'homme internationalement reconnus, tels qu'ils sont énoncés en particulier dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme des Nations Unies et pris en compte dans les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous tenons également compte des normes de travail internationalement reconnues de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), telles qu'elles sont énumérées ci-dessous dans le Code de conduite.

Dans toutes nos activités commerciales, nous nous efforçons toujours de ne pas causer ou contribuer à des violations des droits de l'homme. Nous avons les mêmes attentes à l'égard de nos partenaires commerciaux.

2.1 Relations de travail

Nous apprécions nos employés. Nous rejetons toute forme de sanction illégale, d'abus, de harcèlement, d'intimidation ou de tout autre traitement indigne à l'égard des travailleurs.

Nous respectons le droit du travail applicable dans toutes les relations de travail et avons les mêmes attentes à l'égard de nos partenaires contractuels. Au début de la relation de travail, les travailleurs reçoivent des informations compréhensibles sur les conditions essentielles de l'emploi, y compris leurs droits et devoirs, ainsi que sur les horaires de travail, la rémunération et les arrangements et modalités de paiement.

Nous respectons et protégeons le droit des employés à mettre fin à leur emploi conformément au délai de préavis applicable.

2.2 Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes travailleurs

Nous ne tolérons pas le travail des enfants et respectons l'âge minimum légal d'admission à l'emploi. Nous n'employons pas de personnes n'ayant pas atteint l'âge de la fin de la scolarité obligatoire en vertu de la législation du lieu de travail et n'ayant pas atteint l'âge de 15 ans.

Nous attendons de nos sous-traitants qu'ils disposent de moyens adéquats pour déterminer l'âge afin de prévenir le travail des enfants. Si le recours au travail des enfants est identifié, toutes les mesures nécessaires sont immédiatement mises en œuvre en se concentrant sur l'intérêt supérieur, la protection et le développement de l'enfant.

Pour les personnes âgées de moins de 18 ans, les droits des jeunes travailleurs sont respectés ; ils ne peuvent être embauchés que s'il est assuré que les conditions de travail et d'emploi ne présentent pas de risque pour leur santé, leur sécurité ou leur moralité et ne sont pas préjudiciables à leur développement.

2.3 Interdiction du travail forcé

Nous rejetons toute forme de travail forcé ou obligatoire, y compris toute forme de servitude, de servage, d'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage, de traite des êtres humains ou toute autre forme de travail et de services involontaires qui ne sont pas conformes aux normes sociales et de travail internationalement reconnues.

2.4 Rémunération

Nous respectons les dispositions légales ou, le cas échéant, les dispositions des conventions collectives relatives à la rémunération des prestations de travail. Nous veillons à ce que le salaire que nous versons ne soit pas inférieur au salaire minimum légal applicable ou au salaire minimum conventionnel applicable fixé ou usuel dans le secteur. Dans les pays ou régions dépourvus de cadre salarial légal ou collectif, nous veillons tout particulièrement à ce que les salaires versés soient suffisants pour un travail régulier à temps plein afin de répondre aux besoins fondamentaux des employés.

Nous ne tolérons pas les déductions de salaire qui ne sont pas autorisées par la loi, y compris les déductions de salaire à titre de mesure disciplinaire.

2.5 Horaires de travail

Nous respectons les dispositions légales ou celles des conventions collectives applicables en matière de temps de travail, y compris les pauses et les congés annuels.

2.6 Liberté d'association

Nous respectons le droit des travailleurs à la liberté d'association, à la liberté de réunion et au droit à la négociation collective et aux négociations salariales.

2.7 Diversité et inclusion, interdiction de discrimination

Nous promouvons un environnement de travail qui favorise l'inclusion et où la diversité de nos employés est valorisée. Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et rejetons toute forme de discrimination ou d'inégalité de traitement injustifiée en matière d'emploi, par exemple sur la base de l'origine nationale et ethnique, du milieu social, de l'état de santé, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du sexe, de l'opinion politique, de la religion ou des convictions.

2.8 Santé et sécurité au travail

Nous respectons les normes nationales et internationales en matière de santé et de sécurité au travail et garantissons un environnement de travail sûr et sain afin de préserver la sécurité et la santé de nos employés, de protéger les tiers et de prévenir les accidents, les blessures et les maladies liées au travail.

Human rights and labour standards

We respect human dignity and uphold internationally recognised human rights, as set out in particular in the United Nations (UN) Universal Declaration of Human Rights and addressed in the UN Guiding Principles on Business and Human Rights and the OECD Guidelines for Multinational Enterprises. We also take into account the internationally recognised labour standards of the International Labour Organisation (ILO), as listed below in the Code of Conduct.

In all our business activities we always strive to neither cause nor contribute to human rights violations. We expect the same from our business partners.

2.1 Employment relationships

We appreciate our employees. We reject any form of unlawful punishment, abuse, harassment, intimidation or other undignified treatment towards workers.

We abide by the applicable labour law in all employment relationships and expect the same from our contractual partners. At the beginning of the employment relationship workers shall be provided with comprehensible information about the essential terms and conditions of employment, including their rights and duties, as well as the working hours, remuneration and payment arrangements and modalities.

We respect and protect the right of employees to terminate their employment in accordance with the applicable notice period.

2.2 Prohibition of child labour and protection of young workers

We do not tolerate child labour and observe the applicable legal minimum age for admission to employment. We do not employ persons under the age at which compulsory education ends under the law of the place of employment and under the age of 15.

We expect our contractors to have adequate means of determining age to prevent child labour. If the use of child labour is identified, all necessary measures are immediately initiated focusing on the best interests, protection and development of the child.

For people under the age of 18, the rights of young workers shall be observed; they may only be hired if it is ensured that the working and employment conditions do not pose a risk to their health, safety or morals, nor are they harmful to their development.

2.3 Prohibition of forced labour

We reject all forms of forced or compulsory labour, including any form of bonded labour, serfdom, slavery or slave-like practices, trafficking in human beings or any other involuntary labour and services that are not in conformity with internationally recognised labour and social standards.

2.4 Remuneration

We adhere to the statutory or – where applicable – collective agreement provisions for the remuneration of work performance. We ensure that the wage paid by us does not fall below the applicable statutory minimum wage or the applicable collectively agreed minimum wage set or customary in the sector. In countries or regions without a statutory or collective wage framework, we pay particular attention to the fact that the wages paid are sufficient for regular full-time work in order to meet the basic needs of the employees.

We do not tolerate deductions from wages that are not permitted by law, including deductions from wages as a disciplinary measure.

2.5 Working hours

We adhere to the statutory or applicable collective agreement provisions on working time, including rest breaks and annual leave.

2.6 Freedom of Association

We respect the right of workers to freedom of association, freedom of assembly and the right to collective bargaining and wage negotiations.

2.7 Diversity and inclusion, ban on discrimination

We promote a work environment that enables inclusion and where the diversity of our employees is valued. We are committed to equal opportunities and reject any form of discrimination or unjustified unequal treatment in employment, for example on the basis of national and ethnic origin, social background, health status, disability, sexual orientation, age, gender, political opinion, religion or belief.

2.8 Health and safety at work

We adhere to national and international occupational health and safety standards and ensure a safe and healthy working environment in order to maintain the safety and health of our employees, protect third parties and prevent accidents, injuries and work-related illnesses.

Responsabilité environnementale

La protection et la préservation des ressources naturelles nous concernent et nous lient tous. C'est pourquoi nous menons nos activités en tenant compte des aspects écologiques et nous nous engageons à atteindre l'objectif d'un avenir climatiquement neutre.

Nous assumons notre responsabilité environnementale en respectant les exigences légales applicables et les normes reconnues en matière de protection de l'environnement et du climat, et en nous efforçant d'améliorer en permanence l'impact de nos activités commerciales sur l'environnement et le climat.

Nous prenons des mesures appropriées, fondées sur des normes légales et internationalement reconnues, qui couvrent notamment les domaines suivants:

- Manipulation professionnelle et responsable des substances dangereuses et autres produits chimiques, ainsi que des déchets, y compris leur élimination ;
- Efforts pour réduire ou prévenir les déchets et la minimisation des émissions provenant des opérations (par exemple, eaux usées, air usé, bruit, gaz à effet de serre) ;
- Conservation des ressources naturelles, par exemple par des mesures visant à économiser l'eau, les produits chimiques et d'autres matières premières ;
- La promotion de l'utilisation du recyclage et d'autres technologies, processus, matières premières et produits respectueux de l'environnement et du client ;
- Efforts pour augmenter l'efficacité énergétique et la proportion d'énergies vertes ou renouvelables dans la consommation d'énergie sur les sites de nos entreprises.

Environmental responsibility

The protection and preservation of natural resources concerns and obligates us all. With this in mind, we conduct our business activities taking into account the ecological aspects and are committed to the goal of a climate-neutral future.

We assume our environmental responsibility by complying with applicable legal requirements and recognised standards for the protection of the environment and climate, and by making efforts to continuously improve the impact of our business activities on the environment and climate.

We undertake appropriate measures, which are based on legal and internationally recognised standards, and cover the following topics, among others:

- Professional and responsible handling of hazardous substances and other chemicals as well as waste, including disposal;
- Efforts to reduce or prevent waste and the minimisation of emissions from operations (e.g. waste water, waste air, noise, greenhouse gases);
- Conservation of natural resources, for example through measures to save water, chemicals and other raw materials;
- Promoting the use of recycling and other climate and environmental technologies, processes, raw materials and products;
- Efforts to increase the energy efficiency and the proportion of green or renewable energies in energy consumption at our company locations.

Pratiques commerciales éthiques et intégrité

Nous ne poursuivons que des objectifs et des pratiques commerciales légitimes. Nous n'établissons et n'entretiens des relations commerciales qu'avec des partenaires dignes de confiance.

Nous nous comportons de manière équitable et reconnaissante envers nos partenaires commerciaux et nos clients. Nous respectons les différents contextes et circonstances juridiques, économiques, sociaux et culturels des pays et régions dans lesquels nous opérons. Nous fondons toujours nos actions entrepreneuriales sur des valeurs et des principes éthiques universellement valables, notamment l'intégrité et le respect de la dignité humaine.

Nous soutenons un commerce mondial libre et équitable et respectons les lois et réglementations des pays et régions dans lesquels nous exerçons nos activités.

4.1 Corruption, contrôle des échanges, blanchiment d'argent

Nous rejetons toute forme de fraude et de corruption et évitons d'ores et déjà toute apparence de fraude et de corruption, qu'il s'agisse de l'octroi ou de l'acceptation d'avantages déloyaux.

Nous agissons en conformité avec les réglementations applicables en matière de contrôle des importations et des exportations et respectons les exigences légales en matière de prévention du blanchiment d'argent.

4.2 Concurrence loyale

Nous soutenons une concurrence libre et loyale. Nous ne tolérons aucun accord anticoncurrentiel et veillons à agir en conformité avec les lois antitrust applicables. Nous refusons les avantages concurrentiels dus à des pratiques commerciales déloyales.

4.3 Données personnelles, protection des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle

Nous respectons le droit à la vie privée de nos employés, de nos partenaires commerciaux et de nos clients et nous nous conformons aux exigences et aux réglementations applicables en matière de protection des données et de sécurité lorsque nous traitons des informations personnelles.

Nous veillons à ce que les secrets d'affaires et autres informations confidentielles que nos partenaires commerciaux et nos clients nous confient soient protégés de manière adéquate contre l'acquisition, l'utilisation et la divulgation non autorisées, au moins conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des secrets d'affaires.

Nous respectons la propriété intellectuelle de nos partenaires commerciaux, de nos clients et des autres tiers. Nous veillons à ce que des précautions suffisantes soient prises pour protéger les droits de propriété intellectuelle lors du transfert d'expertise et de technologies.

Ethical business practices and integrity

We pursue only legitimate business objectives and practices. We build and maintain business relationships only with reputable partners.

We behave in a fair and appreciative manner towards our business partners and customers. We respect the different legal, economic, social and cultural backgrounds and circumstances of the countries and regions in which we operate. We always base our entrepreneurial actions on universally valid ethical values and principles, including integrity and respect for human dignity.

We support free and fair world trade and abide by the laws and regulations of the countries and regions in which we do business.

4.1 Corruption, trade control, money laundering

We reject all forms of bribery and corruption and already avoid any appearance thereof – be it in the form of granting or accepting unfair advantages.

We act in accordance with the applicable import and export control regulations and comply with legal requirements for the prevention of money laundering.

4.2 Fair competition

We support free and fair competition. We do not tolerate any anti-competitive agreements and ensure that we act in accordance with the applicable anti-trust laws. We reject competitive advantages due to unfair business practices.

4.3 Personal data, protection of confidential information and intellectual property

We respect the privacy rights of our employees, business partners and customers and adhere to the applicable data protection and security requirements and regulations when handling personal information.

We take great care to ensure that commercial secrets and other confidential information that our business partners and customers entrust to us are adequately protected from unauthorised acquisition, use and disclosure, at least in accordance with the relevant legal provisions for the protection of business secrets.

We respect the intellectual property of our business partners, customers and other third parties. We ensure that sufficient precautions are taken to protect intellectual property rights when transferring expertise and technologies.

Mise en œuvre

Nous faisons des efforts appropriés et raisonnables pour respecter en permanence le contenu du Code de conduite sur tous les sites de notre entreprise. Nous avons mis en place des mesures et des processus appropriés à cette fin et documentons leur mise en œuvre au sein de l'entreprise de manière appropriée. La direction générale est informée à intervalles réguliers de la mise en œuvre et du travail des organes et personnes responsables.

5.1 Communication et formation

Nous communiquons le contenu du Code de conduite à nos employés, à nos partenaires commerciaux et à d'autres parties prenantes clés, et nous formons nos employés sur des sujets pertinents, le cas échéant. Nous attendons de nos employés qu'ils se conforment au Code de conduite.

5.2 Attentes à l'égard de nos chaînes d'approvisionnement, mesures de contrôle

Le Code de conduite reflète également nos attentes à l'égard de nos partenaires fournisseurs et autres partenaires contractuels dans nos chaînes d'approvisionnement. À cet égard, nous attendons d'eux qu'ils respectent le contenu du Code de conduite ou qu'ils appliquent un Code de conduite comparable. Nous encourageons nos partenaires commerciaux à imposer cette exigence de la part des partenaires contractuels de leur chaîne d'approvisionnement.

Nous apprécions les relations commerciales à long terme fondées sur le partenariat. C'est pourquoi nous identifions et vérifions nos partenaires contractuels de manière appropriée avant de nous engager dans une relation commerciale, par exemple par le biais d'une auto-divulcation, d'une évaluation du fournisseur ou d'une procédure similaire.

Nous nous réservons le droit de contrôler le respect de nos attentes par nos partenaires fournisseurs, par exemple au moyen d'audits. Si des violations graves sont identifiées, nous nous réservons le droit d'appliquer les conséquences contractuelles appropriées, y compris la résiliation de la relation commerciale. Dans tous les cas, nous nous attendons à ce que toute violation identifiée soit traitée par des mesures préventives ou correctives appropriées.

5.3 Avis concernant les infractions

Nous prenons au sérieux toute violation du Code de conduite. En cas de signalement d'éventuelles violations, nous prenons des mesures de suivi afin d'obtenir des éclaircissements appropriés et confidentiels et, le cas échéant, des mesures préventives ou correctives adéquates.

Implementation

We make appropriate and reasonable efforts to comply with the contents of the Code of Conduct on an ongoing basis at all our company's locations. We have set up suitable measures and processes for this purpose and document their implementation within the company in an appropriate manner. The executive management is kept informed at regular intervals about the implementation and work of the responsible bodies and persons.

5.1 Communication and training

We communicate the contents of the Code of Conduct to our employees, business partners and other key stakeholders and train our employees on relevant topics as required. We expect our employees to comply with the Code of Conduct.

5.2 Expectations of our supply chains, control measures

The Code of Conduct also reflect our expectations of our supply partners and other contractual partners in our supply chains. In this respect, we expect them to comply with the contents of the Code of Conduct or to apply a comparable code of conduct. We encourage our business partners to demand this expectation from the contractual partners in their supply chain.

We value long-term business relationships based on partnership. We therefore identify and verify our contractual partners in an appropriate manner before entering into a supply relationship, e.g. through self-disclosure, supplier evaluation or similar.

We reserve the right to monitor our supply partners' compliance with our expectations, e.g. by means of auditing. Should serious violations be identified, we reserve the right to appropriate contractual consequences, including termination of the business relationship. In any case, we expect that any violations that are identified will be dealt with by appropriate preventive or remedial measures.

5.3 Notice regarding violations

We take any violation of the Code of Conduct seriously. In the case of reports of possible violations, we shall take follow-up measures for proper and confidential clarification and, if necessary, appropriate preventive or remedial measures.

Adhésion universelle

Ce Code de conduite est contraignant pour toutes les entités juridiques de l'entreprise.

Falk&Ross Group Europe GmbH

Ross-Straße 6
67681 Sembach
GERMANY
Phone: + 49 (0) 63 03 - 800 100
Fax: + 49 (0) 63 03 - 800 105
Email: info.de@falk-ross.com

Falk&Ross Group Spain, S.L.U.

C/ Civitella, 11
Pol. Industrial PLAZA
50197 Zaragoza
SPAIN
Phone: + 34 972 96 89 50
Fax: + 34 972 96 89 78
Email: info.es@falk-ross.com

Falk&Ross Group Italia Srl

Via Pavese 1/3
20089 Rozzano (MI)
ITALY
Phone: + 39 02 36 54 98 40
Fax: + 39 02 36 54 99 77
Email: info.italy@falk-ross.com

Falk&Ross Group France SAS

Rue de la Charité, 14
69002 Lyon
FRANCE
Phone: + 33 4 72 89 76 40
Email: info.fr@falk-ross.com

Universal Adherence

This code of conduct is binding for all legal entities of the company.

Falk&Ross Group Polska Sp. z o.o.

ul.Sportowa 12
32-083 Balice
POLAND
Phone: + 48 (12) 632 21 20
Email: info.pl@falk-ross.com
Email: info.bs@falk-ross.com

Spirit Promotional Clothing Sa

Les Berges de l'Argentine
Rue François Dubois 2
1310 la Hulpe
BELGIUM
Phone: + 32 2 353 24 35 (BE)
Fax: + 32 2 353 24 38 (BE)
Email: info.be@falk-ross.com
Phone: + 31 30 31 000 71 (NL)
Fax: + 31 30 31 000 56 (NL)
Email: info.nl@falk-ross.com

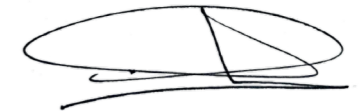
Falk&Ross Group Central Eastern Europe Kft.

Repülőtéri út 2/a.
1112 Budapest
HUNGARY
Phone: + 36 (1) 371 22 21
Fax: + 36 (1) 371 22 22
Email: info.hu@falk-ross.com

Signature de la direction du groupe Falk&Ross
Signature of Senior Management Falk&Ross Group



Lothar Hiese, CEO



Didier Collignon, CCO



FALK&ROSS